



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/11C

Paris, 10 mai 2007

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial  
Trente et unième session

Christchurch, Nouvelle-Zélande  
23 juin – 2 juillet 2007

**Point 11C de l'ordre du jour provisoire :**

**Présentation du Programme du patrimoine mondial pour le Pacifique**

## RÉSUMÉ

Ce document présente succinctement le contexte du Programme du patrimoine mondial « Pacifique 2009 » et de son Plan d'action, et fait le point sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre entre 2004 et le début de l'année 2007. Il rend également compte des résultats d'un atelier régional qui s'est tenu dans le Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande) du 19 au 23 février 2007, et indique les priorités d'action pour la période 2007-2009 définies lors de cette réunion. L'Annexe I au présent document est un Appel élaboré d'un commun accord par les représentants des États parties de la région Pacifique qui ont participé à l'atelier de Tongariro.

Voir également le document *WHC-03/27.COM/20B*, point III.4

Le Plan d'action Pacifique – 2009 est disponible en ligne :

<http://whc.unesco.org/en/activities/5/> (an anglais) et

<http://whc.unesco.org/fr/activites/5/> (en français)

**Projet de décision : 31.COM 11C, voir Point VI**

## I. Antécédents

1. Le Pacifique est l'une des régions les moins représentées sur la Liste du patrimoine mondial. En dehors des biens australiens et néo-zélandais, et des biens situés au Chili, aux États-Unis et au Royaume-Uni, le seul bien du patrimoine mondial de la sous-région du Pacifique est Rennell Est, dans les îles Salomon. Pour remédier à cette situation et soutenir la mise en œuvre de la *Convention* dans les États insulaires du Pacifique, plusieurs initiatives ont été prises par les États parties de la région en coopération avec le Centre du patrimoine mondial. Il s'agit notamment d'ateliers régionaux pour identifier les sites ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle, et du renforcement des capacités du personnel des organismes publics chargés du patrimoine pour la mise en œuvre de la *Convention*.
2. En 2003, sur la base des besoins exprimés par les États parties du Pacifique dans leur rapport périodique, un programme pour le Pacifique intitulé « Pacifique 2009 » a été élaboré et approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 27<sup>e</sup> session (Paris, 2003). Les principaux objectifs de ce programme sont d'amener tous les pays du Pacifique à ratifier la *Convention*, d'améliorer la représentation de la région sur la Liste du patrimoine mondial et de renforcer les capacités pour la mise en œuvre de la *Convention* et la conservation des biens du patrimoine.
3. Un atelier régional organisé du 17 au 22 octobre 2004 dans le Parc national de Tongariro, en Nouvelle-Zélande, a réuni des représentants de tous les pays et institutions concernées du Pacifique et a débouché sur l'élaboration d'un Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme Pacifique 2009. Ce Plan d'action est disponible à l'adresse Internet suivante :  
  
<http://whc.unesco.org/en/activities/5/> (en anglais),  
<http://whc.unesco.org/fr/activites/5/> (en français).
4. Approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 7<sup>e</sup> session extraordinaire (UNESCO, 2004), le Plan d'action contient une liste d'activités à mettre en œuvre d'ici 2009 et sert de référence aux États parties, au Centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives pour la mise en œuvre de la *Convention* dans la région.

## II. Avancement de la mise en œuvre du Plan d'action Pacifique 2009

5. Depuis son approbation en décembre 2004, des progrès considérables ont été faits dans la mise en œuvre du Plan d'action Pacifique-2009. Les principales activités menées et les résultats obtenus sont notamment :
  - a) Ratification, listes indicatives et propositions d'inscription
6. Onze pays insulaires du Pacifique (PIP) sur treize ont ratifié la *Convention*, contre seulement deux en 2000. Le Centre du patrimoine mondial travaille en liaison étroite avec les deux derniers pays insulaires du Pacifique qui n'ont pas encore ratifié la *Convention*, à savoir Nauru et Tuvalu.
7. A ce jour, des listes indicatives ont été soumises par sept PIP et trois autres sont en cours de préparation (contre une seule en 2004). Deux nouvelles propositions d'inscription ont été soumises pour examen par le Comité en 2008 (six autres sont en cours de préparation, dont deux pour des sites transfrontaliers). De plus, six plans d'action nationaux ont été élaborés dans six pays ; ils ont donné lieu à la création de Comités nationaux du patrimoine mondial et à l'élaboration d'un plan pour la mise en

œuvre de la *Convention* dans le cadre de la stratégie globale de développement des États parties concernés.

b) Ateliers régionaux de renforcement des capacités et de travail en réseau

*Atelier de Port Vila « Cadres thématiques pour le patrimoine mondial culturel dans le Pacifique »*

8. Cet atelier, qui s'est tenu en 2005 à Port Vila (Vanuatu), a débouché sur un document complet définissant trois thèmes majeurs pour la préparation de propositions d'inscription de biens culturels dans le Pacifique, à savoir : 1) expansion humaine et innovation précoces dans le Pacifique ; 2) sociétés du Pacifique ; et 3) les "interrelations" Pasifika. L'atelier a également défini les priorités des études thématiques qui doivent aider les États parties de la région à préparer des propositions d'inscription de biens culturels ; notamment une étude thématique de l'ICOMOS sur les paysages culturels est actuellement en cours de préparation et sera présentée à l'occasion de la 31<sup>e</sup> session du Comité en 2007. Le compte rendu de cet atelier est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-7-1.pdf> .

*Atelier sous-régional de renforcement des capacités à Apia, Samoa*

9. Un atelier de renforcement des capacités pour la soumission de propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, auquel ont participé environ 25 spécialistes du patrimoine de Samoa, Tonga et Nioué, s'est déroulé du 24 au 29 avril 2006 à Apia, Samoa. Il comportait deux parties : la première, consacrée aux aspects théoriques, a été suivie de la visite d'un bien qui devrait être inscrit sur la Liste indicative de Samoa et de travaux pratiques en groupe.

*"Our Sea of Islands" – Forum sous-régional sur les aires marines à Honolulu, Hawaii, États-Unis*

10. Du 29 janvier au 02 février 2007 s'est tenu à Honolulu, Hawaii, États-Unis, un forum pour renforcer la fierté locale et régionale dans l'Océanie tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel par le partage des informations, la création de liens et l'utilisation adaptative d'outils de gestion des aires marines protégées. Il a été financé par le Centre du patrimoine mondial grâce au fonds en dépôt italien et par la National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis. Environ 110 délégués d'Océanie, l'UNESCO, le National Park Service, la National Oceanographic and Atmospheric Administration, ainsi que des pays insulaires du Pacifique, des organisations non gouvernementales, des chefs traditionnels et des organisations internationales actives dans le domaine de la protection marine avaient été invités à participer. Le forum a présenté le contexte régional et mondial pour aider à mieux comprendre l'importance des connaissances traditionnelles dans la gestion des aires marines, la nécessité d'évaluations scientifiques et d'études culturelles, ainsi que de modèles de gestion susceptibles d'être appliqués dans le Pacifique et au-delà.

c) "Our Pacific Heritage – World Heritage Education Kit for the Pacific"

11. La version régionale du kit d'éducation au patrimoine mondial, intitulée « Our Pacific Heritage », a été lancée en 2004 lors de l'atelier Pacifique 2009 organisé en Nouvelle-Zélande. Ce kit est un outil essentiel pour sensibiliser les écoliers et les jeunes du Pacifique au patrimoine mondial. Deux ateliers de formation sur l'utilisation du kit ont été organisés à Palau et Fidji en mars 2005 à l'intention des enseignants du secondaire des Pays insulaires du Pacifique. Des modules locaux seront réalisés pour compléter le kit et

d'autres ateliers de formation des enseignants sont en cours de programmation dans le Pacifique.

d) Autres activités

12. Un soutien a été apporté aux États parties du Pacifique pour : a) permettre leur participation aux principales réunions et événements du patrimoine mondial ; b) organiser des réunions de consultation des acteurs concernés ; c) participer à des voyages d'étude.
13. Le Plan d'action est actuellement mis en œuvre par tous les États parties du Pacifique en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et le bureau de l'UNESCO à Apia, Samoa, ainsi qu'avec les organisations consultatives et d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales de la région Pacifique, notamment le SPREP (Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique), le WWF-Papouasie-Nouvelle-Guinée, CI (Conservation International), TNC (The Nature Conservancy) et WCS (Wildlife Conservation Society). Les États parties bénéficient à cet effet de l'aide financière de la Fondation nordique du patrimoine mondial et des gouvernements italien, espagnol et néerlandais. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont apporté leur expertise technique, ainsi qu'une aide financière et en nature, dans le cadre de leurs accords de coopération avec le Centre du patrimoine mondial.
14. Pour la mise en œuvre des activités mentionnées, environ 300 000 dollars EU ont été versés par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial, tandis que 210 000 dollars EU supplémentaires ont été mobilisés auprès de sources extrabudgétaires.

### **III. Problèmes restant à régler**

15. Le renforcement des capacités et la sensibilisation sont un besoin permanent dans la région du Pacifique. Le renforcement des capacités doit se focaliser en priorité sur le développement des capacités du personnel des organismes publics chargés d'élaborer les propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial et d'assurer la gestion et la conservation des sites. Les programmes de sensibilisation doivent viser en particulier les communautés locales, notamment les chefs traditionnels, les propriétaires fonciers et les jeunes, ainsi que les décideurs politiques.
16. En raison du grand nombre d'activités entreprises, la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région du Pacifique se heurte à un autre problème : celui du manque de ressources humaines du Centre du patrimoine mondial et du bureau de l'UNESCO à Apia, lors du prochain exercice biennal 2008-2009, pour soutenir le Plan d'action et fournir aux États parties de la région l'assistance technique nécessaire.

### **IV. Atelier régional du Pacifique dans le Parc national de Tongariro, Nouvelle-Zélande, 19-23 février 2007**

17. Un atelier régional, organisé conjointement par le ministère néo-zélandais de la Conservation (DOC), le ministère australien de l'Environnement et du Patrimoine (DEH) et le Centre du patrimoine mondial à l'intention des délégués des pays insulaires du Pacifique, s'est déroulé du 19 au 23 février 2007 dans le Parc national de Tongariro, en Nouvelle-Zélande.
18. Faisant suite à l'atelier organisé à Tongariro en 2004, au cours duquel avait été élaboré le Plan d'action Pacifique 2009, il avait quatre objectifs principaux :

- a) Rédiger d'un commun accord un exposé de position que les États parties du Pacifique présenteraient à la 31e session du Comité du patrimoine mondial en juin-juillet 2007 ;
- b) Aider les États parties du Pacifique à définir leurs priorités dans le cadre du Plan d'action de mise en œuvre du programme Patrimoine mondial-Pacifique 2009 ;
- c) Discuter des liens entre le concept d'indigénéité et celui de valeur universelle exceptionnelle ;
- d) Discuter des propositions d'inscription en série et transfrontalières potentielles qui pourraient être préparées dans la région du Pacifique.

19. La réunion a été également l'occasion d'introduire l'idée d'un cinquième « C », pour « Communauté », que la Nouvelle-Zélande propose d'ajouter aux quatre Objectifs stratégiques actuels de la *Convention du patrimoine mondial* (voir le document *WHC-07/31.COM/13B*).

#### *Exposé de la position*

20. L'un des résultats de l'atelier a été un Appel rédigé et approuvé par tous les participants au nom de leurs États parties respectifs. Ce texte est joint en Annexe I au présent document.

21. Parmi les principales questions qui se dégagent de l'atelier et qui sont reprises dans l'Appel en annexe, deux aspects ont été particulièrement soulignés :

- a) Le caractère spécial du patrimoine du Pacifique, lié au contexte géographique de la région et à son haut niveau d'indigénéité, et les difficultés rencontrées par les pays de la région pour le conserver ;
- b) La demande d'une plus grande reconnaissance de ce caractère spécial et de ces besoins au sein du système du patrimoine mondial, et l'appel au soutien de la communauté internationale.

#### *Priorités pour la mise en oeuvre du Plan d'action Pacifique 2009*

22. Les participants se sont également penchés sur la mise en œuvre du Plan d'action Pacifique 2009 dont ils ont défini les priorités à partir de maintenant et jusqu'en 2009. Reprenant le système de numérotation et la structure du Plan d'action<sup>1</sup>, les États parties du Pacifique ont identifié plusieurs activités spécifiques à mener au titre de chacun des quatre objectifs stratégiques de la *Convention du patrimoine mondial*. Ces activités sont exposées dans l'Appel (voir Annexe I).

### **V. Activités proposées pour mise en œuvre dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial au cours de l'exercice biennal 2008 – 2009**

23. Pour répondre aux priorités définies par les États parties dans leur Appel (voir Annexe I), les activités suivantes, accompagnées d'une estimation de coût, sont proposées pour mise en œuvre dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial:

---

<sup>1</sup> Les références entre parenthèses renvoient aux sous-paragraphes du Plan d'action qui peut être consulté à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/en/activities/5/> (en anglais) et <http://whc.unesco.org/fr/activites/5/> (en français)

Renvoi à la liste des priorités	Description de l'activité	Coût estimé en USD
a - ii)	Une étude thématique et comparative sur un thème culturel à définir	30 000
a – iii)	Une analyse des coûts et des avantages de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, à partir d'une étude de cas de la région du Pacifique	20 000
c – ii)	Atelier sous-régional de formation sur les propositions d'inscription	50 000
c – ii)	Atelier sous-régional de formation sur la gestion des sites	50 000
	Total	150 000

24. Les activités de suivi du Plan d'action seront mises en œuvre en étroite collaboration avec l'ICCROM, ainsi qu'avec ICOMOS et UICN.

## VI. Projet de décision

### **Projet de décision: 31 COM 11C**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/11C,
2. Rappelant la décision 27 COM 20B.4 adoptée à sa 27e session (UNESCO, 2003) et la décision 30 COM 11D adoptée à sa 30e session (Vilnius, 2006),
3. Note avec satisfaction les progrès notables accomplis dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région du Pacifique grâce à l'exécution du Plan d'action Pacifique 2009 ;
4. Félicite les États parties du Pacifique, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives de leurs efforts, ainsi que les institutions et donateurs concernés pour leur contribution à ces résultats positifs ;
5. Prend note et se félicite de l'Appel présenté par les États parties du Pacifique et de leur détermination renouvelée d'identifier et de protéger le patrimoine exceptionnel de leur région, y compris en établissant un Fond du patrimoine mondial du Pacifique ;
6. Invite les États parties de la région Pacifique à présenter un rapport au Comité lors de sa 33e session (2009) sur les progrès accomplis dans l'établissement d'un tel Fond;
7. Encourage les États parties et les donateurs internationaux à verser des contributions financières lorsque le Fond sera établi;
8. Invite les États parties de la région Pacifique à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action Pacifique-2009, en se concentrant sur les priorités définies lors de l'atelier de février 2007 à Tongariro, et de soumettre un plan d'action révisé couvrant la période 2010-2015, accompagné d'une estimation budgétaire, pour considération par le Comité à sa 33e session en 2009 ;
9. Encourage les États parties, notamment les petits territoires insulaires situés dans le Pacifique, à faciliter la participation de leurs communautés à la mise en œuvre du Plan d'action Pacifique-2009 ;
10. Décide d'allouer la somme de 150 000 dollars E.U. sur le Fonds du patrimoine mondial pour la mise en œuvre des activités indiquées à la Section V du document WHC-07/31.COM/11C ;
11. Demande au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action Pacifique-2009, y compris des propositions pour la période 2010-2015, pour considération par le Comité à sa 33e session en 2009.

## Annexe I

### Appel des États parties insulaires du Pacifique au Comité du patrimoine mondial

*E kore e ngaro  
He Kakano i ruia mai i Rangiatea*

*Jamais ne sera perdue  
Une graine semée à Rangiatea*

Dans la mythologie Maori, Rangiatea est le septième paradis d'où proviennent toutes les connaissances; ainsi nos cultures ne seront jamais détruites.<sup>2</sup>

1. Nous, États parties insulaires du Pacifique<sup>3</sup>, souhaitons adresser le message qui suit à la communauté internationale du patrimoine mondial à l'occasion de la 31e session du Comité du patrimoine mondial à Christchurch, Nouvelle-Zélande, en juin 2007 ;
2. Nous représentons des nations et territoires qui, avec nos océans, occupent un tiers de la surface du globe ;
3. Nous prenons note des activités liées à notre travail, notamment les décisions de la réunion des responsables du Forum du Pacifique, le contenu du Plan de Maurice et le cadre de la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions internationales ;
4. Nous notons la pertinence particulière, pour notre patrimoine, de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
5. Nous affirmons la première réunion consultative du patrimoine mondial pour les États insulaires du Pacifique, Suva 1997, et de la deuxième réunion consultative du patrimoine mondial pour les États insulaires du Pacifique, Vanuatu 1999 ;
6. Et, sans préjudice aux autres cultures, nous reconnaissons le caractère unique de chaque culture de notre région, et la vulnérabilité de nos écosystèmes insulaires.

#### **Le Pacifique est unique. . .**

7. La région du Pacifique a des caractéristiques uniques qui enrichissent la communauté du patrimoine mondial ; ce sont notamment :
  - a. la région ayant une des proportions les plus élevées parmi les régions du monde de peuples indigènes au sein des populations nationales;
  - b. ayant une des proportions les plus élevées parmi les régions du monde de personnes vivant selon des systèmes de gouvernance traditionnels;
  - c. ayant une des proportions les plus élevées parmi les régions du monde de terre et de mer demeurées sous administration traditionnelle ;

---

<sup>2</sup> Cet appel a été rédigé par les délégués du Pacifique lors de l'atelier du Patrimoine mondial du Pacifique tenu en février 2007 à Waitetoko Marae (Tongariro) en Nouvelle Zélande; ainsi il a été jugé approprié qu'un proverbe Maori soit en tête de l'appel pour établir le cadre.

<sup>3</sup> Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Polynésie française et Nouvelle Calédonie (France), Kiribati, Iles Marshall, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tonga et Vanuatu.

- d. une des plus faibles densités de population de toutes les régions habitées du globe ;
- e. des liens généalogiques étroits et persistants entre les peuples sur de vastes étendues et entre de nombreux pays et territoires ;
- f. des pratiques traditionnelles de gestion du patrimoine renforçant les liens indéfectibles entre les communautés, les cultures et l'environnement qui sous-tendent le développement durable ;
- g. une diversité culturelle considérable, à l'instar de la biodiversité insulaire et marine qui est en grande partie endémique et qui couvre un tiers de la surface de la terre.

Ces caractéristiques uniques sont le fondement de la contribution du Pacifique à la communauté du patrimoine mondial.

***Pour nous, l'indigénéité est inséparable du patrimoine. Notre indigénéité possède les caractéristiques suivantes ....:***

- 8. Le patrimoine, dans le Pacifique, définit notre identité culturelle et reste inséparable de notre bien-être social, économique et environnemental, aujourd'hui et pour les générations futures ;
- 9. Notre patrimoine est holistique, embrassant la vie dans sa totalité, matérielle et immatérielle, et il est compris à travers nos traditions culturelles ;
- 10. Il existe un lien inséparable entre les paysages marins et terrestres exceptionnels de la région des îles du Pacifique, unis par les riches relations culturelles, historiques et généalogiques qu'entretiennent les peuples des îles du Pacifique ;
- 11. La région possède une série de caractéristiques naturelles grandioses et de lieux culturels d'une grande valeur spirituelle. Ces lieux ont un rapport avec l'origine des peuples, de la terre et de la mer et d'autres récits sacrés ;
- 12. Le Pacifique est une région d'adaptations distinctes et diverses au milieu océanique ;
- 13. La protection de notre patrimoine doit reposer sur le respect et la compréhension des pratiques culturelles traditionnelles, des connaissances et des systèmes indigènes d'occupation des terres et de la mer dans le Pacifique.

***Le Pacifique est confronté, en ce qui concerne son patrimoine, à des problèmes spéciaux...***

- 14. Le patrimoine du Pacifique est peu connu hors de la région ;
- 15. Les caractéristiques spéciales et uniques de la région des îles du Pacifique sont mal représentées dans le système du patrimoine mondial ;
- 16. La région Asie-Pacifique, telle que définie par l'UNESCO, est si vaste qu'elle masque les problèmes qui concernent spécifiquement la région Pacifique ;
- 17. Les capacités réelles pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sont limitées, en raison de :

- a. Notre taille, nos ressources limitées et notre isolement relatif ont limité notre accès à l'information et à l'assistance, ainsi que nos possibilités de participer aux forums mondiaux ;
  - b. Les peuples de la région qui sont représentés par des États parties situés hors de la région sont limités dans leur capacité de faire inscrire des sites sur la Liste ;
18. Les ressources, les compétences humaines et les capacités institutionnelles sont insuffisantes pour gérer efficacement le patrimoine culturel et naturel de la région ;
19. Le Pacifique est confronté à de plus grandes menaces externes, en particulier le changement climatique, que la plupart des autres régions du monde, et possède moins de capacités pour gérer l'impact de ces menaces.
20. Pour ces raisons, le Pacifique est la région la moins représentée sur la Liste du patrimoine mondial; ce qui est mis en évidence par l'inclusion dans cette Liste d'un seul site situé dans nos petits états insulaires du Pacifique.

### ***Nos priorités d'action...***

21. Nos priorités sont issues du Plan d'action pour le Programme Patrimoine mondial – Pacifique 2009 et nous affirmons notre attachement durable à ce document que nous avons élaboré conjointement en 2004. Nous espérons que toutes les activités décrites dans le Plan d'action seront achevées d'ici 2009 ;
22. Tout en menant à bien les activités prévues par le Plan d'action, nous poursuivrons notre discussion sur l'établissement de nouvelles priorités pour la période 2009-2015 ;
23. Pour guider les membres du Pacifique, l'UNESCO et la communauté des donateurs, nous indiquons les éléments du Plan d'action qui doivent retenir en priorité l'attention :
- a. **Crédibilité**
    - i. Poursuivre la dynamique actuelle de préparation de propositions d'inscriptions (2.2, 2.7, 2.8)<sup>4</sup>, avec pour objectif que chaque membre du Pacifique ait au moins un site du patrimoine mondial inscrit d'ici 2015 ;
    - ii. Continuer de mener des études thématiques et comparatives à l'appui du processus de proposition d'inscription et d'inscription (2.1, 2.5), avec pour objectif de finaliser d'ici 2009 les études définies lors de la réunion de 2005 à Vanuatu ;
    - iii. Commencer l'analyse des coûts et bénéfices de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (2.2, 2.3, 2.4), avec pour objectif de finaliser une étude d'ici 2008 ;
  - b. **Conservation**
    - i. Élaborer et diffuser des modèles de plans de gestion pouvant être utilisés par les pays du Pacifique (4.3), par exemple par l'ajout de liens sur le site Internet du Point focal pour l'Asie et le Pacifique, lequel peut également être utilisé pour la diffusion et mise en commun des

---

<sup>4</sup> Les références entre parenthèses renvoient aux sous-paragraphes du Plan d'Action

enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques existantes ;

- ii. Élaborer des études de cas en utilisant les NBSAP pour établir, à partir des informations disponibles, une liste indicative de sites naturels (ou mixtes) (3.4), avec pour objectif son achèvement d'ici 2009 ;
- c. Renforcement des capacités
  - i. Continuer à développer les capacités pour l'élaboration de plans de mise en œuvre, la préparation des propositions d'inscription et la gestion des sites du patrimoine mondial (5.1, 6.1, 6.2), avec pour objectif que chaque membre du Pacifique ait un plan de mise en œuvre d'ici 2009 ;
  - ii. Accorder une plus grande priorité et davantage de ressources aux mesures pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de formation (en particulier pour la conservation et la gestion du patrimoine, ainsi que pour la préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial) (6.1), ce soutien devant être apporté dès maintenant et de façon durable ;
  - iii. Obtenir le soutien d'agences régionales et d'autres agences de l'UNESCO pour le renforcement des capacités (6.1-6.3, 7.7-7.14), ce soutien devant être renforcé dès maintenant et de façon durable ;
- d. Communications
  - i. Utiliser le site Internet du Point focal pour la région Asie-Pacifique comme moyen principal de diffusion des informations sur le Pacifique, y compris le nom et les coordonnées de toute personne capable de fournir des informations (9.3, 7.4), le site Internet devant être mis à niveau dès maintenant et régulièrement dans l'avenir.

24. L'établissement d'un Fonds du patrimoine mondial du Pacifique permanent, en tant que mécanisme financier de soutien efficace à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans le Pacifique.

### ***Nos demandes à la communauté du patrimoine mondial...***

- 25. Nous demandons à la communauté internationale de soutenir et de contribuer financièrement au **Fonds du patrimoine mondial du Pacifique** ;
- 26. Nous proposerons la candidature du Pacifique pour siéger au Comité du patrimoine mondial en 2007 ;
- 27. Nous demandons qu'un 5e « C », Communauté, soit ajouté aux 4 objectifs existants (crédibilité, renforcement des capacités, conservation, communication) ;
- 28. Nous demandons que les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* reconnaissent et prévoient des mesures en faveur de la participation, des valeurs et des savoir-faire des communautés, y compris des peuples indigènes, à tous les stades de la mise en œuvre de la Convention ;
- 29. Nous souhaitons que s'améliorent la communication et la coopération entre les Conventions, ainsi qu'entre les agences nationales, régionales et internationales qui participent à la gestion du patrimoine culturel et naturel ;

30. Pour mener à bien toutes les activités susmentionnées du Plan d'action Patrimoine mondial-Pacifique 2009, nous demandons le soutien et l'assistance de la communauté internationale.